

# DÉCLARATION RELATIVE À LA CARTE DE RÉCOMPENSES WALMART MASTERCARD

L'information ci-dessous est en vigueur à la date où vous avez fait votre demande et est sujette à changement.

<b>Limite de crédit initiale</b>	Votre limite de crédit initiale est spécifiée dans votre trousse de bienvenue, qui inclut votre première carte. Votre limite de crédit actuelle sera indiquée sur chaque relevé de compte.	
<b>Taux d'intérêt annuels</b>	<p><b>En vigueur avant le 19 octobre 2023</b></p> <p><b>Pour les résidents hors du Québec : Carte à taux préférentiel</b>  <b>19,89 %*</b> est le taux d'intérêt.  <b>22,97 %*</b> est le taux d'intérêt sur avances de fonds.</p> <p><b>Pour les résidents du Québec : Carte à taux préférentiel</b>  <b>19,89 %*</b> est le taux d'intérêt.  <b>21,97 %*</b> est le taux d'intérêt sur avances de fonds.</p> <p><b>Carte à taux standard‡</b>  <b>25,99 %*</b> est le taux d'intérêt.  <b>27,99 %*</b> est le taux d'intérêt sur avances de fonds.</p> <p>Vous avez fait une demande pour obtenir notre carte à taux préférentiel. Si vous n'êtes pas approuvé pour la carte à taux préférentiel, vous reconnaissiez que vous faites aussi une demande pour la carte à taux standard et vous autorisez que votre demande soit considérée pour les deux cartes.</p> <p>‡Le taux standard n'est pas offert aux résidents du Québec et les demandes seront traitées seulement en relation à la carte taux préférentiel pour les résidents du Québec.</p>	<p><b>En vigueur le 19 octobre 2023</b></p> <p><b>Pour les résidents hors du Québec : Carte à taux préférentiel</b>  <b>20,89 %*</b> est le taux d'intérêt.  <b>22,97 %*</b> est le taux d'intérêt sur avances de fonds.</p> <p><b>Pour les résidents du Québec : Carte à taux préférentiel</b>  <b>20,89 %*</b> est le taux d'intérêt.  <b>21,97 %*</b> est le taux d'intérêt sur avances de fonds.</p> <p><b>Carte à taux standard‡</b>  <b>26,99 %*</b> est le taux d'intérêt.  <b>27,99 %*</b> est le taux d'intérêt sur avances de fonds.</p> <p>Vous avez fait une demande pour obtenir notre carte à taux préférentiel. Si vous n'êtes pas approuvé pour la carte à taux préférentiel, vous reconnaissiez que vous faites aussi une demande pour la carte à taux standard et vous autorisez que votre demande soit considérée pour les deux cartes.</p> <p>‡Le taux standard n'est pas offert aux résidents du Québec et les demandes seront traitées seulement en relation à la carte taux préférentiel pour les résidents du Québec.</p>
	Si vous faites toujours au moins le paiement minimum indiqué sur votre relevé avant ou à la date de paiement indiquée, le taux d'intérêt correspondant à votre carte approuvée s'appliquera au solde de votre compte (excluant les avances de fonds, les transferts de solde et les chèques de dépannage) et le taux d'intérêt de votre carte approuvée sur avances de fonds s'appliquera pour les avances de fonds, les transferts de solde et les chèques de dépannage.	
	<b>En vigueur avant le 19 octobre 2023</b>	<b>En vigueur le 19 octobre 2023</b>
	Si vous ne faites pas au moins le paiement minimal au plus tard à la date d'échéance indiquée sur le relevé à l'égard de <b>deux (2)</b> périodes de facturation comprises dans une période donnée de <b>douze (12)</b> mois, le taux d'intérêt et le taux d'intérêt pour les avances de fonds de votre carte à taux préférentiel	Si vous ne faites pas au moins le paiement minimal au plus tard à la date d'échéance indiquée sur le relevé à l'égard de <b>deux (2)</b> périodes de facturation comprises dans une période donnée de <b>douze (12)</b> mois, le taux d'intérêt et le taux d'intérêt pour les avances de fonds de votre carte à taux préférentiel

	<p>peuvent passer au taux rajusté de <b>25,99 %</b>, et au taux rajusté de <b>29,89 %</b>, pour votre carte à taux standard, au premier jour de la période de facturation suivante.</p>	<p>peuvent passer au taux rajusté de <b>26,99 %</b>, et au taux rajusté de <b>29,89 %</b>, pour votre carte à taux standard, au premier jour de la période de facturation suivante.</p>
	<p>Si vous faites le paiement minimum à temps pendant <b>douze (12)</b> périodes de facturation consécutives, le taux d'intérêt et le taux d'intérêt pour les avances de fonds sera remis au taux d'intérêt original et au taux d'intérêt original pour les avances de fonds de votre carte de crédit approuvée et vont s'appliquer le premier jour de la période de facturation suivante.</p> <p>En plus du scénario ci-dessus, nous pouvons, avec préavis, augmenter ou réduire à notre seule discrétion le taux d'intérêt et ou le taux d'intérêt sur les avances de fonds applicable à votre compte à la suite d'un examen particulier de toute combinaison des éléments suivants, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'utilisation de votre compte (y compris les paiements manqués ou en retard, la limite de crédit et l'utilisation des avances de fonds) ; et</li> <li>• vos rapports de crédit et vos antécédents en matière de crédit (y compris les modifications apportées à votre crédit, à vos arriérés, à des jugements civils, à des recouvrements ou à des saisies).</li> </ul>	
<b>Période de grâce sans intérêt</b>	<p>La date d'échéance de paiement indiquée sur le relevé mensuel sera d'au moins <b>21</b> jours après la dernière journée de la période indiquée sur votre relevé. C'est ce qu'on appelle la période de grâce sans intérêt si vous payez votre nouveau solde en entier. Il n'y a pas de période de grâce sans intérêt pour les avances de fonds, les transactions équivalentes à une transaction en espèces, les transferts de solde et les transactions avec chèques de dépannage ou pour les frais associés à ces transactions.</p> <p>Si vous ne payez pas la totalité de votre nouveau solde avant la date d'échéance indiquée sur votre relevé actuel, votre période de grâce passera à au moins <b>25</b> jours sur votre prochain relevé. Votre période de grâce reviendra à au moins <b>21</b> jours si vous payez la totalité de votre solde dû avant la prochaine date d'échéance.</p>	
<b>Détermination de l'intérêt</b>	<p>Quand l'intérêt est imputé, il est calculé en utilisant votre solde quotidien moyen et imputé à votre compte le dernier jour de chaque période de facturation.</p>	
<b>Paiement minimum</b>	<p>Si vous résidez hors de la province de Québec, votre paiement minimum sera la somme de : tout paiement minimum précédent non payé, plus le plus élevé de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intérêts et frais apparaissant sur votre relevé + <b>10,00 \$</b></li> </ul> <p>Si vous résidez dans la province de Québec, votre paiement minimum sera la somme de : tout paiement minimum précédent non payé, plus le plus élevé de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intérêts et frais apparaissant sur votre relevé + <b>10,00 \$</b></li> <li>• <b>OU</b></li> <li>• <b>5 %</b> du solde de votre relevé</li> </ul> <p>Dans tous les cas, si votre solde est moins de <b>10,00 \$</b>, votre paiement minimum sera la totalité de votre solde.</p>	
<b>Conversion en devises étrangères</b>	<p><b>2,5 %</b></p> <p>Pour les transactions avec des devises étrangères, le pourcentage de majoration pour la conversion des devises étrangères est de <b>2,5 %</b> du montant de transaction d'achat ou de crédit, qui est d'abord converti en dollars américains, puis en dollars canadiens aux taux de change qui nous sont facturés par Mastercard International, à la date où nous portons la transaction à votre compte.</p>	
<b>Frais annuels</b>	<p><b>Aucun</b></p>	

<b>Autres frais (Ne s'appliquent pas aux résidents du Québec)</b>	<p>Imputés le jour de la transaction ou de l'événement, à moins que spécifié autrement :</p> <p>Avance de fonds à un guichet automatique ou à un comptoir au Canada : <b>4 \$</b></p> <p>Transactions équivalentes à une transaction en espèce : <b>4 \$</b></p> <p>Transferts de solde ou chèques de dépannage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• moins que 1 000 \$ et au Canada : <b>4 \$</b></li> <li>• égal ou supérieur à 1 000 \$ : <b>8 \$</b></li> <li>• tout transfert fait ou tout chèque encaissé à l'extérieur du Canada : <b>8 \$</b></li> </ul> <p>Provision insuffisante : <b>20 \$</b> (chaque fois que vous faites un paiement qui n'est pas honoré)</p> <p>Chèque de dépannage ou transfert de solde : <b>20 \$</b> (chaque fois qu'un chèque de dépannage ou qu'un transfert de solde n'est pas accepté en raison de provision ou de crédit insuffisants)</p> <p>Frais pour inactivité du solde créditeur – (12 mois d'inactivité d'un solde créditeur) : <b>Le moins élevé, 10 \$ ou le solde créditeur entier</b></p> <p>Dépassement de votre limite de crédit (frais facturés le jour où votre solde dépasse pour la première fois votre limite de crédit, puis une fois par période de relevé, le premier jour de chaque période subséquente, si votre solde dépasse toujours la limite) : <b>29 \$</b></p> <p>Copie d'un relevé de compte précédent : <b>5 \$</b></p>
<b>Frais pour remplacement de carte urgent</b>	<b>25 \$</b>

\* Pour les résidents du Québec, les expressions Taux d'intérêt, Taux d'intérêt sur avances de fonds et Taux rajusté sont des taux de crédit au sens de la Loi sur la protection du consommateur du Québec.

## Fréquence des relevés

Nous vous ferons parvenir un relevé mensuel pour votre compte s'il y a un solde dû, un solde créditeur ou s'il y a eu des activités dans votre compte depuis la période de facturation précédente.

## Cartes perdues ou volées et transactions non autorisées

Vous ne serez pas responsable des transactions non autorisées effectuées après que vous nous aurez prévenus que votre carte, les renseignements relatifs à votre compte ou les renseignements personnels d'authentification qui y sont liés (y compris votre NIP) ont été perdus, volés, ont fait l'objet d'un usage abusif ou ont été égarés. À moins que la politique Responsabilité zéro de Mastercard (la « Politique ») s'applique, votre responsabilité maximale, dans l'éventualité où votre carte, les renseignements relatifs à votre compte ou les renseignements personnels d'authentification qui y sont liés ont été utilisés de manière non autorisée, est de **50 \$**, à moins qu'il ne soit prouvé que le détenteur de carte a commis une négligence grave ou, au Québec, une faute lourde quant à la protection de leur carte ou de tels renseignements.

Vous ne serez pas responsable des achats auxquels cette politique s'applique. Voir la section « Cartes perdues ou volées et transactions non autorisées » de la convention du titulaire de carte de Récompenses Walmart Mastercard (la « Convention ») pour obtenir plus d'information.

## Questions

Si vous avez des questions concernant votre compte, appelez-nous au numéro sans frais au **1 888 331-6133**.

## **Modalités et conditions**

Dans ces modalités et conditions, « nous » « notre » et « nos » signifient la Banque Fairstone du Canada. « Vous » et « votre » signifient chaque demandeur et détenteur de carte, si votre demande est approuvée. « Carte Récompenses Walmart Mastercard » signifie une carte de crédit émise par la Banque Fairstone du Canada. Si votre demande est approuvée, vous acceptez d'être lié par les conditions de la convention du titulaire de carte de Récompenses Walmart Mastercard (la « Convention du titulaire de carte ») qui s'applique à votre compte. Votre Convention du titulaire de carte est accessible au [recompenseswalmart.ca/conventiondutitulairedecarte](http://recompenseswalmart.ca/conventiondutitulairedecarte). Vous recevrez aussi un exemplaire de la convention avec votre carte de Récompenses Walmart Mastercard. En activant ou en utilisant votre carte de Récompenses Walmart Mastercard ou en accédant à votre compte en tout temps, vous acceptez d'être lié par les conditions de la Convention du titulaire de carte.

En faisant une demande pour la carte de Récompenses Walmart Mastercard, vous demandez soit qu'une carte de Récompenses Walmart Mastercard ordinaire ou privilège soit émise à votre nom. Vous comprenez qu'une carte privilège peut imposer des coûts d'acceptation plus élevés des marchands. Vous acceptez que l'émission de toute carte de crédit soit sujette aux modalités et conditions fournies avec cette demande et à la Convention du titulaire de carte, et que celles-ci puissent être modifiées de temps à autre.

L'admissibilité à une carte privilège est fondée sur plusieurs facteurs comme votre revenu personnel ou revenu de ménage en combinaison avec votre historique de crédit et d'autres renseignements financiers, et est sujette à changer de temps à autre.

### **Cueillette, utilisation et communication de vos renseignements personnels**

En présentant une demande de carte de Récompenses Walmart Mastercard, vous consentez à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels selon les termes ci-dessous. Vous consentez à ce que nous recueillons et utilisons les renseignements personnels que vous nous fournissez et à ce que nous utilisons et échangions vos renseignements de crédit et autres renseignements financiers à l'occasion avec des membres de notre groupe, des fournisseurs de services, des agences d'évaluation du crédit et des entreprises et des institutions financières avec lesquels vous avez entretenu ou pouvez entretenir une relation financière et d'autres références que vous nous avez fournies pour obtenir un rapport de crédit ou des antécédents financiers connexes, vérifier votre solvabilité actuelle et continue de même que d'autres renseignements que vous nous avez communiqués et pour fournir des renseignements de solvabilité à des créanciers et des agences d'évaluation du crédit éventuels. Votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance ou un autre identifiant, s'ils sont recueillis, peuvent être utilisés pour vérifier votre identité, notamment la concordance des évaluations de crédit.

Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de nos renseignements personnels que vous nous fournissez et que nous obtenons des sources susmentionnées aux fins suivantes : évaluer votre demande, déterminer votre l'admissibilité initiale et continue pour vous offrir les produits et services que vous demandez; administrer, entretenir et faire respecter les conditions liées à votre compte; répondre aux exigences légales, réglementaires, de sécurité et de traitement; et autrement, tel que permis ou requis par la loi, y compris les lois étrangères applicables à nos sociétés affiliées, assureurs et fournisseurs de services.

Vous consentez à la communication de vos renseignements personnels à des parties qui sont liées au financement actuel ou envisagé, à la couverture par une assurance, à la vente, à la titrisation, à la cession ou à toute autre disposition envisagés ou réels de la totalité ou d'une partie de notre entreprise ou de nos actifs (y compris votre compte et toute convention qui s'y rattache) pour établir s'il y a lieu de procéder à cette transaction ou de maintenir cette relation commerciale, satisfaire aux exigences de communication ou de vérification auxquelles ces parties sont assujetties et à leur utilisation et communication, par ces parties, pour sensiblement les mêmes fins que celles énoncées aux présentes.

Nous pouvons demander à des membres de notre groupe et des fournisseurs de services situés dans des territoires étrangers, y compris aux États-Unis, de recueillir, utiliser, entreposer ou traiter des renseignements personnels pour notre compte, et vos renseignements personnels peuvent être transférés à ces entités et traités à l'extérieur du Canada. Bien que nous mettions en œuvre des mesures pour offrir une protection comparable des renseignements personnels lorsque ceux-ci sont transférés à l'étranger, vos renseignements personnels peuvent être assujettis à des exigences juridiques dans des territoires étrangers applicables aux membres de notre groupe et aux fournisseurs de services, notamment l'exigence juridique de communiquer des renseignements aux autorités gouvernementales dans ces territoires, et les mesures de protection en matière de respect de la vie privée applicables à vos renseignements personnels peuvent ne pas être les mêmes que celles applicables au Canada.

Si votre demande est approuvée, nous pouvons aussi communiquer vos renseignements personnels, y compris des renseignements concernant les transactions dans votre compte et des renseignements détaillés sur vos paiements et vos achats, pour établir votre admissibilité à des produits ou des services que nous offrons ou qui y sont offerts par Walmart ou des tiers choisis, et vous fournir des renseignements sur ces produits ou ces services. Si vous ne voulez pas que nous utilisions ou communiquions vos renseignements personnels à cette fin, veuillez communiquer avec nous au **1 888 331-6133**. Les employés, mandataires, assureurs et fournisseurs de services qui doivent avoir accès à vos renseignements personnels pour s'acquitter de leurs tâches auront accès à votre dossier, qui sera conservé sous forme électronique dans nos bureaux ou dans les bureaux de nos fournisseurs de services et sera accessible à partir de nos bureaux. Si vous voulez avoir accès à vos renseignements

personnels en notre possession ou voulez les corriger, vous pouvez communiquer avec nous au numéro susmentionné ou à l'adresse suivante : **P. O. Box 217 Orangeville, ON, L9W 2Z6**.

Vous trouverez plus d'informations sur nos pratiques de confidentialité dans notre Politique de confidentialité, que vous pouvez obtenir en appelant le numéro ci-dessus ou au [recompenseswalmart.ca](mailto:recompenseswalmart.ca).

### **Fournisseurs de services**

Nous pouvons recourir à des membres de notre groupe et à des fournisseurs de services situés à l'extérieur du Canada pour traiter les demandes, les renseignements et les transactions qui ont trait aux comptes de carte de crédit et aux assurances. Si un membre de notre groupe ou un fournisseur de services ne peut ou ne veut pas traiter une transaction se rapportant à votre compte parce qu'il pourrait s'exposer à des risques sur le plan juridique ou de leur réputation ou qu'il pourrait violer des lois, des règlements, des règles ou des politiques internes les régissant s'il effectuait la transaction, nous pourrions être incapables de réaliser la transaction ou d'activer votre compte. Dans un tel cas, nous ne serons pas responsables, pas plus que les membres notre groupe ou les fournisseurs de services, à l'égard de la transaction non complétée ou du compte non activé.

### **Alertes de solde**

Les lois fédérales exigent que nous envoyions au titulaire de carte principal une alerte (l'« alerte de solde ») par voie électronique (y compris par courriel, par message texte ou par d'autres moyens électroniques que nous pouvons mettre à votre disposition de temps à autre) lorsque le crédit disponible sur votre compte est inférieur au montant relatif à votre limite de crédit (le « montant seuil »). Par exemple, si votre limite de crédit est de 1 000 \$ et que votre montant seuil est de 100 \$, le titulaire de carte principal recevra une alerte de solde lorsque le solde impayé est de 900 \$ ou plus.

Le titulaire de carte principal peut établir le montant seuil, ou si aucun montant n'a été établi, nous appliquerons le montant seuil défini par la loi. Vous pouvez désactiver les alertes de solde à tout moment.

Chaque alerte de solde que vous recevrez comprendra les mesures à prendre pour éviter de payer des frais ou des pénalités qui peuvent être imposés sur votre compte (comme indiqué dans la présente déclaration et précisé dans la Convention du titulaire de carte) pour vos transactions récentes ou vos transactions ultérieures effectuées sur votre compte, ainsi que le délai dans lequel ces mesures devraient être prises.

### **Assurance facultative**

(1) L'adhésion au régime de protection du solde (RPS) est facultative pour les titulaires d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard, et n'est pas nécessaire pour obtenir du crédit et comprend une période d'essai de 30 jours. Si vous annulez avant 30 jours, toute prime ou tout supplément de garantie vous ayant été facturé vous sera remboursé et votre couverture sera annulée. Vous pouvez aussi annuler en tout temps.

L'information suivante est un résumé de la couverture du RPS. Tous les détails sur les modalités, les conditions, les limitations et les exclusions, y compris la couverture maximale, seront stipulés dans le certificat d'assurance RPS (le « Certificat ») applicable qui vous sera expédié par la poste dès la réception de votre adhésion. Votre couverture entrera en vigueur à la date indiquée sur la lettre de bienvenue. Veuillez lire le Certificat attentivement et le conserver dans un endroit sécuritaire pour consultation ultérieure. Une copie du Certificat peut aussi être consultée en ligne à [walmart.ca/recompenses](http://walmart.ca/recompenses) ou en cliquant sur la page Récompenses Walmart Mastercard.

Le RPS est une couverture d'une assurance collective facultative du créancier émis par Canada-Vie, sous les polices d'assurance collective n° 60475 et n° 60471. Toute couverture d'assurance du RPS est assujettie aux modalités et conditions de la police collective du RPS.

Pour faire une demande de RPS, vous devez être un titulaire d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard et être âgé entre 18 ans et 74 ans.

Si vous avez un solde de 25 \$ ou plus au moment de la production de votre relevé mensuel, les primes du RPS sont calculées au taux de 0,99 \$ par tranche de 100 \$ du solde indiqué sur le relevé plus les taxes applicables, seront imputées à votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard.

La couverture du RPS comprend ce qui suit :

- En cas d'invalidité ou de perte d'emploi involontaire du détenteur principal (moins de 75 ans), 5 % du solde de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard à la date du dernier relevé avant ou à la date de l'invalidité ou de la perte d'emploi, selon les termes du certificat d'assurance RPS, peut être payé sur votre carte de Récompenses Walmart Mastercard chaque mois pour un maximum de 20 mois consécutifs ou 20 000 \$, ou jusqu'à ce que vous ne soyez plus invalide ou que vous retourniez au travail, selon la première éventualité.
- Dans le cas du décès du détenteur de carte principal ou de son conjoint (moins de 75 ans) qui est utilisateur autorisé\*, le solde entier de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard à la date du décès peut être acquitté, jusqu'à concurrence de 20 000 \$

- Dans l'éventualité d'un diagnostic d'une maladie grave (cancer, crise cardiaque ou accident vasculaire cérébral) du titulaire de carte principal ou de son conjoint qui est utilisateur autorisé\* (moins de 65 ans), le solde entier de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard peut être acquitté à la date du premier diagnostic, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.
- Dans l'éventualité de l'hospitalisation du titulaire de carte principal (moins de 75 ans) pendant plus de 2 jours consécutifs, un versement égal à 20 % de votre solde du compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard à la date du dernier relevé avant ou à la date d'hospitalisation, selon les termes du certificat d'assurance RPS, peut être payé sur votre carte de Récompenses Walmart Mastercard, jusqu'à 500 \$.
- Advenant le diagnostic d'une maladie terminale, avec une espérance de vie de moins de 12 mois, du titulaire de carte principal ou de son conjoint qui est utilisateur autorisé\* (moins de 75 ans), le solde entier de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard peut être acquitté à la date du premier diagnostic, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Les indemnités payées par l'assurance RPS peuvent être moindres que le solde entier de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard.

\*Des conditions et des restrictions s'appliquent qui pourraient limiter la couverture ou l'exclure, telles que les exclusions à l'égard d'une perte d'emploi volontaire, la perte d'un emploi saisonnier ou contractuel, ainsi qu'une perte attribuable à un état de santé préexistant.

Votre couverture cesse à la date la plus rapprochée parmi (i) la date de votre prochain relevé de carte de Récompenses Walmart Mastercard suivant votre avis ou votre demande d'annulation de votre couverture; (ii) dans le cas d'une assurance pour maladie grave, la date de votre 65<sup>e</sup> anniversaire; (iii) dans le cas d'une assurance vie, pour maladie terminale, invalidité, perte d'emploi, et hospitalisation, la date de votre 75<sup>e</sup> anniversaire; (iv) la date à laquelle votre compte Récompenses Walmart Mastercard n'est plus en règle avec La Banque Fairstone du Canada; (v) la date de votre décès; ou (vi) la date de cessation de l'assurance groupe du RPS ou du programme PGP. La couverture d'un utilisateur autorisé cesse à la date de la fin de votre couverture.

Si vous avez des questions, désirez accéder à vos renseignements personnels ou faire une réclamation, communiquez avec la compagnie Canada-Vie au 1 866 995-8705. Canada-Vie est la compagnie émettrice du RPS.

La Banque Fairstone du Canada et ses sociétés affiliées n'offrent pas de couverture d'assurance et ne sont pas responsables de toute couverture d'assurance fournie par Canada-Vie en vertu du RPS. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du RPS, communiquez avec Canada-Vie directement au 1 866 995-8705. Veuillez noter que les circonstances individuelles varient. Si vous avez besoin de conseils concernant vos besoins en matière d'assurance, vous pouvez communiquer avec la Canada Vie ou un agent d'assurance agréé.

\* Pour les résidents du Québec et Saskatchewan, la couverture s'applique uniquement au Détenteur de carte principal.

#### **Plan de garantie prolongée facultative pour les titulaires d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard ordinaire**

(2) L'adhésion au plan de garantie prolongée (PGP) est facultative pour les titulaires d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard ordinaire, selon sa disponibilité dans votre province de résidence, il n'est pas requis pour obtenir du crédit et le plan comprend une période d'essai sans frais de 30 jours sans risque. Si vous résiliez avant la fin de cette période, tous frais de garantie facturés seront remboursés et votre couverture sera annulée. Vous pouvez résilier ce plan en tout temps. Le PGP n'est pas offert aux titulaires d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard privilège.

Voici un bref aperçu de la couverture du PGP. Vous trouverez les détails complets sur les modalités, conditions, limitations et exclusions incluant la couverture maximale dans le Certificat de participation au PGP (le « Certificat »), qui vous sera posté à la réception de votre confirmation d'adhésion. Votre couverture sera en vigueur à la date inscrite sur votre lettre de bienvenue. Veuillez lire attentivement votre certificat et conservez-le dans en lieu sûr pour une consultation ultérieure. Le Certificat peut aussi être consulté en ligne à [walmart.ca/recompenses](http://walmart.ca/recompenses) ou en cliquant sur la page de la carte de Récompenses Walmart Mastercard.

Le PGP est offert et géré par Asurion Consumer Solutions of Canada Corp (« Asurion »). Le PGP n'est pas un produit d'assurance.

Pour faire une demande de PGP, vous devez être titulaire d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard ordinaire, être âgé de 18 ans ou plus et être résident de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut.

Si au moment de l'émission de votre relevé, votre solde mensuel est de 25 \$ ou plus, les frais du PGP (de 3,99 \$ par mois), plus les taxes applicables, seront imputés à votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard. Si vous avez des questions, désirez accéder à vos renseignements personnels ou faire une réclamation, communiquez avec Asurion au 1-844-879-1481. Asurion est le fournisseur et l'administrateur du PGP.

La couverture du PGP comprend ce qui suit :

- Peut doubler la durée de la garantie originale du fabricant sur un nouvel article admissible acheté avec votre carte de Récompenses Walmart Mastercard jusqu'à deux (2) années supplémentaires\*.
- Les exclusions comprennent les pneus, les produits périssables, les articles vivants, les articles usagés, les produits ou équipements achetés ou utilisés commercialement; les véhicules motorisés, leurs pièces et leurs accessoires, les effets négociables, les services, les objets rares ou précieux; la fraude; les abus; les mauvais usages; les altérations ou installations non conformes; la confiscation par les autorités; toute activité illégale commise par le détenteur de carte; l'usure normale; la contamination; le défaut de faire l'entretien recommandé par le fabricant.

Votre couverture pour le PGP cesse à la date la plus rapprochée soit (i) la date de votre prochain relevé de carte de Récompenses Walmart Mastercard suivant votre avis ou votre demande d'annulation; ou (ii) la date à laquelle votre compte Récompenses Walmart Mastercard n'est plus en règle avec La Banque Fairstone du Canada; ou (iii) la date à laquelle le programme du PGP est annulé; ou (iv) la date de votre décès; ou (v) la date à laquelle vous cessez d'être résident de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest, ou du Nunavut. La couverture d'un utilisateur autorisé cesse à la date de la fin de votre couverture.

Il pourrait y avoir un chevauchement du PGP et du plan de protection des produits Walmart. Si vous avez des questions ou si vous avez les deux produits et souhaitez en annuler un, veuillez communiquer avec Asurion au 1 844 879-1481.

Pour les résidents du Québec au sujet de la Loi sur la protection du consommateur.

#### AVIS CONCERNANT LA GARANTIE LÉGALE

La Loi offre une garantie sur les biens que vous achetez ou louez : ils doivent servir à un usage normal pendant une durée raisonnable. La loi sur la protection du consommateur garantit tous les biens achetés ou loués d'un commerçant.

Les biens doivent être tels qu'ils puissent servi :

- à l'usage auquel il est normalement destiné (article 37 de la Loi) et
- servir à un usage normal pendant une durée raisonnable, ce qui peut varier eu égard au prix, aux dispositions du contrat et aux conditions d'utilisation du bien (article 38 de la Loi).

Pour plus d'information sur cette garantie légale, visitez le site Web de l'Office de la protection du consommateur au [www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)

La protection du plan de garantie prolongée ne remplace pas ou ne prolonge pas la garantie offerte par la Loi de protection du consommateur.

La Banque Fairstone du Canada et ses sociétés affiliées n'offrent pas de couverture d'assurance et ne sont pas responsables de toute couverture de garantie prolongée fournie par Asurion en vertu du PGP. Si vous avez des questions ou préoccupations au sujet du PGP communiquez avec Asurion au 1 855 308-1481.

\*En Alberta, la couverture du PGP s'applique seulement aux électroménagers, y compris les équipements de divertissement domestiques et les ordinateurs personnels. La couverture ne comprend pas les appareils de chauffage, les climatiseurs, les chauffe-eaux, les unités de chauffage de piscine ou tout autre article acheté qui n'est pas considéré comme un électroménager.

#### Avantages compris avec la carte de Récompenses Walmart Mastercard privilège

##### Assurance achats :

La plupart des articles personnels seront protégés contre le vol, la perte ou les dommages dans les 90 jours suivant l'achat, lorsque vous payez votre facture en totalité avec votre carte Récompenses Walmart World Mastercard.

##### Garantie prolongée :

Double la garantie habituelle du fabricant sur les articles achetés, jusqu'à concurrence d'une année supplémentaire, lorsque vous payez votre facture en entier avec votre carte Récompenses Walmart World Mastercard.

La protection Assurance achat et la garantie prolongée sont des avantages de la carte Mastercard Récompenses Walmart haut de gamme et sont assujetties à des exclusions, des restrictions et des conditions. Veuillez-vous reporter aux Certificats d'assurance inclus dans votre Convention du titulaire de carte pour obtenir de plus amples renseignements sur chacune des garanties. L'assurance est établie par La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2021. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse Manuvie.ca/accessibilite pour obtenir de plus amples renseignements. Manuvie est une marque de commerce de LaCompagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

La Banque Fairstone du Canada reçoit une commission des fournisseurs d'assurance et de garantie pour la vente des produits RPS et PGP.

#### **ACFC**

Si vous avez une plainte au sujet d'une possible violation des lois sur la protection des consommateurs, un engagement public ou un code de conduite volontaire, vous pouvez contacter l'Agence de la consommation en matière financière du Canada au 427 Laurier Ave. West, 6th Floor, Ottawa, Ontario K1R 1B9 ou au <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html>.

#### **Marques de commerce Walmart et Mastercard**

<sup>MD/MC</sup> Mastercard et World Mastercard sont des marques déposées, la conception des cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Les cartes de Recompenses<sup>MC</sup> Walmart Mastercard<sup>MD</sup> et de Recompenses<sup>MC</sup> Walmart World Mastercard<sup>MD</sup> sont émises par la Banque Fairstone du Canada. Toutes les marques de commerce sont la propriété de Walmart Apollo, LLC et sont utilisées avec la permission de La Banque Fairstone du Canada.